

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :
Institut des Études Juridiques de l'Urbanisme, de la
Construction et de l'Environnement
IEJUCE
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Toulouse 1 Capitole – UT1

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,²

Michel MENJUCQ, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Institut des Études juridiques de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Environnement
Acronyme de l'unité :	IEJUCE
Label demandé :	EA
N° actuel :	1919
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M. Matthieu POUmarede
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M. Matthieu POUmarede

Membres du comité d'experts

Président : M. Michel MENJUCO, Université Paris 1 Panthéon -Sorbonne

Experts : M^{me} Fabienne JAULT-SESEKE, Université de Versailles

M. Patrick MISTRETTA, Université de Picardie

M^{me} Laetitia TRANCHANT, AMUE

M. Olivier VERNIER, Université de Nice (représentant du CNU)

Délégué scientifique représentant le HCERES :

M. Cyril NOURISSAT

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Grégory KALFLECHE (directeur de l'École Doctorale « Sciences Juridiques et Politiques »)

M. Lucien RAPP, Université de Toulouse 1

1 • Introduction

Équipe de direction

Le directeur, le Pr. Matthieu POUMAREDE, est assisté d'un conseil de Laboratoire composé de 5 universitaires, 1 doctorant, 1 avocat et 1 personnel administratif.

Nomenclature HCERES

SHS2_1

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	9	
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	1	
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	1	
N5 : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	2	
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	2	
TOTAL N1 à N6	15	

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	17	
Thèses soutenues	14	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	2	
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

L'unité de recherche expertisée apparaît comme une équipe dynamique, tournée vers la qualité des publications de ses membres et l'ambition de tisser des liens forts avec les acteurs économiques institutionnels locaux et nationaux en prise avec les axes de recherche du laboratoire.

Elle se présente comme une équipe de chercheurs en transition.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le choix des axes de recherche, au cœur des questionnements fondamentaux en droit immobilier public et privé.

Les liens noués avec les acteurs économiques locaux et les organismes professionnels du secteur considéré (partenariats, manifestations, formations spécialisées).

La qualité des publications dans leur ensemble.

Points faibles et risques liés au contexte

L'axe de recherche "droit des biens" est peu exploité.

La formation par la recherche est insuffisante mais, à la décharge de cette unité à laquelle seuls des M2 professionnels sont rattachés, le dispositif de l'Université Toulouse I qui empêche les étudiants ayant un M2 professionnel de s'inscrire directement en thèse à l'issue de leur M2, interdit aux doctorants de cette unité de postuler à des contrats doctoraux.

Recommandations

Mener une réflexion sur le mode de diffusion de la revue « Droit et ville » et plus généralement sur un nouveau modèle d'édition de cette revue. A défaut, le nombre d'abonnés étant en diminution constante, sa pérennité pourrait ne pas être assurée.

Renforcer la formation doctorale et pré-doctorale afin de maintenir au sein de cette unité une taille critique de la recherche fondamentale.